

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 octobre 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Sont absents : Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Ariane Matteau Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2019-10-07-244

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

 A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

 B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2019

0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2019
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2019
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2019
- 100-7 Délégation municipale
- 100-8 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Pincés de désincarcération – Vérification équipements de Maniwaki et Messines
- 200-3 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics
- 300-2 Programme d'aide à la voirie locale – Planification des travaux
- 300-3 Mise à jour - Ouverture des chemins d'hiver
- 300-4 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Ligne d'alimentation en eau potable – Secteur Cameron – Pont de fer
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Nettoyage des regards d'égouts pluviaux
- 400-6 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2019
- 600-3 Aménagements paysagers 2020 – Jardinières
- 600-4 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Réseau BIBLIO de l'Outaouais – Cotisation spéciale 2020
700-2 Ville de Maniwaki – Entente utilisation Centre sportif 2020-2024
700-3 Période de questions

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à la majorité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

M.B. 2019-10-07-245

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019

M.B. 2019-10-07-246

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2019

Le maire Gilles Bastien a déposé, son rapport d'activités pour le mois de septembre 2019.

0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 30 septembre 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2019-10-07-247

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 30 septembre 2019, pour un montant total de 7334.60 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2019

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 septembre 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2019

M.B. 2019-10-07-248

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2019 pour un montant total de 62 369.71 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2019

M.B. 2019-10-07-249

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2019 pour un montant de 270 756.04 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Délégation municipale

M.B. 2019-10-07-250

Considérant que les membres du conseil trouvent important que la municipalité de Bouchette soit toujours bien représentée lors des différentes rencontres municipales;

Considérant que cette représentation est fort utile à la prise de décisions ou à la connaissance des informations menant à la prise de décisions;

Considérant que les membres du conseil trouvent important le travail d'équipe et la saine communication entre les membres du conseil et ceux de l'administration municipale;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de demander au maire, qu'advenant sa non disponibilité à participer à une rencontre du domaine municipal, d'en aviser la direction générale et ce, dans les meilleurs délais, afin que le maire substitut ou un autre conseiller puisse y participer.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Période de questions

Aucune question n'est posée.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de septembre 2019.

200-2 Pincés de désincarcération – Vérification équipements de Maniwaki et Messines

Dossier à suivre.

200-3 Période de questions

Aucune question n'est posée.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics

Note au procès-verbal

Le rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics est déposé par l'inspecteur municipal.

300-2 Programme d'aide à la voirie locale – Planification des travaux

M.B. 2019-10-07-251

Considérant la résolution M.B.2019-07-08-189 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019, concernant la présentation d'une demande de subvention pour la réfection du chemin de la Rivière-Gatineau Sud et du chemin de la Ferme-des-Six dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale » PPA-CE;

Considérant que la recommandation de notre député, monsieur Robert Bussière, recommandation en faveur de notre municipalité d'une subvention afin de nous permettre de réaliser les travaux, recommandation qui se chiffre à la somme de 40 000 \$;

Considérant que la confirmation reçue de monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, accordant à notre municipalité une subvention maximale de 40 000\$ pour des travaux d'amélioration de nos routes;

Considérant que suite aux discussions entre les membres du conseil, il est convenu que les travaux qui seront effectués consistent entre autres :

Chemin Rivière-Gatineau Sud
Travaux de réfection d'un ponceau

Chemin de la Ferme-des-Six
Travaux de réfection des fossés
Travaux de rechargement;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale en collaboration avec l'inspecteur municipal pour prendre les mesures nécessaires à la planification et à l'exécution de ces travaux. Les crédits relatifs à ces travaux proviendront de la subvention de 40 000\$ et du projet de voirie 2019.

Adoptée à l'unanimité

300-3 **Mise à jour – Ouverture des chemins d'hiver**

M.B. 2019-10-07-252

Considérant qu'aucun contrat relatif au déneigement n'est en vigueur présentement à la municipalité de Bouchette;

Considérant que les membres du conseil désirent palier à cette situation dans les meilleurs délais;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour faire les démarches nécessaires afin que la municipalité soit couverte dans les meilleurs délais et ce, pour le déneigement des chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les membres du comité de voirie sont disponibles afin d'épauler la directrice générale dans ces démarches.

300-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Ligne d'alimentation en eau potable – Secteur Cameron – Pont de fer

M.B. 2019-10-07-253

Considérant les travaux de réfection du pont de fer présentement réalisés sous la responsabilité du ministère des Transports;

Considérant la présence de la conduite d'eau potable alimentant le secteur Cameron de la municipalité, conduite attachée au pont de fer;

Considérant que la protection autour de cette conduite doit être remplacée;

Considérant que le ministère des Transports procédera au remplacement complet de la protection et de l'isolation autour de la conduite et en assumera les frais;

Considérant les recherches effectuées par l'inspecteur municipal en ce qui concerne la nécessité de procéder à l'installation d'un fil chauffant;

Considérant les recommandations du service de génie municipal de la MRCVG à ce sujet;

Considérant les réponses positives reçues par la directrice générale suite aux divers échanges courriels tenus avec les membres du conseil;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'entériner la confirmation envoyée par la directrice générale à l'effet que la municipalité allait de l'avant avec l'installation d'un fil chauffant au moment de la pose de la nouvelle isolation et que la municipalité s'engageait à faire raccorder ce fil au réseau d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

400-5 Nettoyage des regards d'égouts pluviaux

M.B. 2019-10-07-254

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour attribuer le contrat de nettoyage des regards d'égouts pluviaux et ce, suite aux résultats de la demande de prix effectuée par l'inspecteur municipal. Il est donc résolu de retenir les services de l'entreprise « Entreprises septiques LM enr. » pour effectuer les travaux de nettoyage des regards d'égouts pluviaux et ce, au montant de 3 250 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

400-6 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Association du Grand Lac Rond – Embauche inspecteur hygiène
- Distribution des bacs
- Secteur Clément et Malone

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2019

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de septembre 2019 sont déposées.

600-3 Aménagements paysagers 2020 - Jardinières

M.B. 2019-10-07-255

Considérant la nécessité de procéder à la commande visant les jardinières municipales;

Considérant que la décision du choix du fournisseur devait se prendre à la mi-septembre;

Considérant la recommandation formulée par notre personne responsable de nos aménagements floraux;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'entériner la décision prise par la directrice générale soit l'acquisition de 30 jardinières à la pépinière située à Gracefield, à un tarif de 45\$ la jardinière en fournissant notre panier, pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Réseau BIBLIO de l'Outaouais – Cotisation spéciale 2020

M.B. 2019-10-07-256

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe à la cotisation spéciale 2020 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais et ce, au taux de 0.50\$ per capita pour le développement des collections locales.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Ville de Maniwaki – Entente utilisation Centre sportif 2020-2024

M.B. 2019-10-07-257

Considérant que l'entente intermunicipale d'utilisation du Centre sportif Gino-Odjick (Centre des loisirs) avec la Ville de Maniwaki vient à échéance le 31 décembre 2019;

Considérant la proposition d'entente déposée par la Ville de Maniwaki concernant l'Utilisation du Centre sportif Gino-Odjick;

Considérant qu'une nouvelle entente est proposée par la Ville de Maniwaki, entente modifiant les clauses relatives au coût de participation de chaque municipalité;

Considérant que le coût de participation de la municipalité sera établi en fonction du nombre d'inscriptions aux activités de l'association du hockey mineur de Maniwaki et de club de patinage artistique élan de Maniwaki et ce, à un taux de 90%;

Considérant que selon cette proposition le coût pour l'année 2020 sera de 826\$ par inscription au hockey et de 1103\$ par inscription au patinage artistique et ce, à un taux de 90% et que ces montants seront indexés annuellement de 2.50%;

Considérant qu'à ce coût de participation par inscription s'ajoute une contribution de 2.50\$ par habitant établie selon le décret de population et ce, calculé à chaque année visée par l'entente;

Considérant que l'entente sera en vigueur pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater le maire Gilles Bastien et la directrice générale Claudia Lacroix, pour signer l'entente en ce qui concerne l'utilisation du Centre sportif Gino-Odjick de la Ville de Maniwaki pour une période de 5 ans selon les modalités décrites ci-dessus. En l'absence du maire, le maire suppléant, Pascal Saumure, sera autorisé à signer et en l'absence de la directrice générale, la directrice générale adjointe, Raymonde Tremblay, sera autorisée à signer.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Période de questions

Aucune question n'est posée.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) - Demande de soutien financier

M.B. 2019-10-07-258

Considérant la demande de don reçue de l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau et ce, pour l'année 2020;

Considérant que les membres du conseil désirent continuer à soutenir cet organisme;

Considérant que cette demande permettra à cet organisme de pouvoir entre autres, continuer à défrayer les frais de kilométrage de leurs bénévoles de même que de continuer à leur offrir une formation de qualité;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de verser la somme de 200\$ au mouvement Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) comme soutien financier pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Projet du prêtre Mario Thibault – Visiteurs de la République

M.B. 2019-10-07-259

Considérant la demande reçue de Monsieur Mario Thibault, prêtre, demande visant une contribution monétaire en vue d'accueillir un groupe de 14 personnes de la République;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de répondre positivement à la demande du prêtre Mario Thibault et de lui verser la somme de 100\$ pour l'organisation de la visite de 14 personnes en provenance de la République.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Demande d'ajouts à l'ordre du jour

Parc régional du lac 31 milles

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure tient à souligner que la Corporation du parc régional du lac des 31 milles a inauguré son pavillon d'accueil. En effet la corporation a acquis l'Auberge l'Apprenti pour en faire son pavillon d'accueil. Cette inauguration s'est tenue le lundi 30 septembre 2019 en présence de plusieurs personnes. Le Resto l'Huile d'Olive a exceptionnellement ouvert ses portes afin d'accueillir les gens pour le dîner. Une très belle inauguration. Bravo!

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2019-10-07-260

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière